

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE434

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 24 par les mots:"de sauvegarde".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.